

## SOMMAIRE

Édito, dates à retenir .....	P.1
Un peu d'histoire, les districts et leur coordination .....	P.2
À quand une sortie de crise ? .....	P.3
Règlement fédéral et ajustements à la rentrée 2025 .....	P.4-5
Bilan financier 2023-2024 et suivi 2024-2025, subventions ANS et fonds de solidarité.....	P.6
Budget prévisionnel 2025-2026, JNSS et ESSD .....	P.7
Les incontournables de la rentrée .....	P.8

## BIENVENUE !

Comme à chaque rentrée, de nouvelles et de nouveaux collègues intègrent les équipes EPS dans les établissements, les districts ou encore les services UNSS. Et, parce qu'elles et ils feront peut-être leur première rentrée, nous nous devons de donner le meilleur accueil possible, professionnel, convivial et militant aux stagiaires, contractuel·les et alternant·es.

## CE QUI VA MARQUER L'ANNÉE...

- JNSS : 17 septembre 2025.**
- Règlement Fédéral : des modifications dès septembre 2025.**
- Une réorganisation/réorientation de la DN UNSS ?**

## PROCHAINS ÉVÉNEMENTS DU SNEP-FSU :

- Stage syndical national Sport Scolaire : 13 & 14 novembre 2025.
- Semaine de l'EPS : 17 au 21 novembre 2025.
- Congrès du SNEP-FSU : décembre 2025 (départements), janvier 2026 (académies) et mars 2026 (national).

RDV à la rentrée avec un bon réflexe...



Avec le SNEP-FSU pour défendre nos métiers, l'EPS, le sport et le Sport Scolaire.

## ÉDITO

L'été n'aura permis aucune trêve : conflits armés, génocides, guerre économique motivée par des appétits impérialistes ; incendies, inondations, glissements de terrain démontrent la faiblesse de l'engagement pour la décarbonation de l'économie.

En France, le projet de budget 2026 va empirer la situation pour l'École, la santé, les services publics en général, les collectivités territoriales, les salarié·es et les retraité·es. La mobilisation intersyndicale a commencé dès juillet avec la pétition « [stopbudgetbayrou.fr](http://stopbudgetbayrou.fr) » qui a déjà reçu plus de 350 000 signatures. En cette rentrée, la multiplication des mobilisations sous diverses formes, dont le 10 septembre, confirme la profonde colère de la population. La FSU avec l'intersyndicale (CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU, SOLIDAIRIES) appelle à une journée de mobilisation le 18 septembre sur l'ensemble du territoire.

De très et trop nombreuses noyades ont ponctué cet été. La situation de l'enseignement de la natation est alarmante, entre baisse des budgets des collectivités, réduction du périmètre d'éligibilité du Pass'Sport... Le sous-investissement de l'État est patent.

Où est l'héritage tant promis des JOP ? Les tests de condition physique des 6<sup>èmes</sup> sont un exemple de mesures illusoires. Et ce ne sont pas les 2 h de sport qui lutteront contre les inégalités d'accès au sport et les problèmes liés à la sédentarité de la jeunesse. Pour le SNEP-FSU, il y a bien mieux à faire : 4 heures d'EPS hebdomadaires et obligatoires pour tous·tes les élèves sur toute la scolarité.

## Et l'UNSS dans tout ça ?

Les premières annonces du nouveau directeur J.M. Serfaty nous laissent plus que perplexes. La « réorganisation » de la direction nationale consiste en 3 pôles (voir page 3) qui sont dirigés par des membres de l'équipe d'O. Girault...

Les annonces budgétaires ne sont pas rassurantes avec un coût des transports qui ne cesse d'augmenter. Le SNEP-FSU, demande le doublement de la subvention du ministère de l'EN.

Le SNEP-FSU, avec les élus·es des AS, a gagné des ajustements au règlement fédéral (voir pages 4 & 5) qui devraient être mis en place dès septembre. Reste à poursuivre le travail sur les accords-transports et l'évolution du contrat-licences pour les lycées. Nous ne manquerons pas de rappeler nos revendications dans ces groupes de travail tout au long de l'année qui vient.

## BONNE RENTRÉE !

[camille.jacques@snefpsu.net](mailto:camille.jacques@snefpsu.net)  
[nathalie.francois@snefpsu.net](mailto:nathalie.francois@snefpsu.net)

## GYMNAZE SCORE » ON CONTINUE !

Pour PLUS et MIEUX d'EPS et de Sport Scolaire  
j'évalue les équipements sportifs pour mon établissement, en scannant ce QR Code.



## UN PEU D'HISTOIRE

Comprendre d'où l'on vient pour mieux analyser ce que nous vivons aujourd'hui !

### LE FORFAIT D'AS : UN CHOIX POLITIQUE

- 1950 : le forfait de 3 h est inscrit dans le service des enseignant·es.
- 1972 : libre choix entre le forfait 3 h ou AS en heures supplémentaires. 90 % des professeur·es d'EPS choisissent de garder le forfait !
- 1973 (décret Mazeaud) : le forfait doit être justifié par le nombre de licencié·es.
- 1978 (décret Soisson) : le forfait d'AS est réduit à 2 heures.
- 1981 : la circulaire de rentrée annonce que le décret de 1978 sera abrogé... Mais rien ne se concrétisera. Le forfait 3 h sera « rétabli » dans les faits, mais sans assise réglementaire.
- Années 2000 à 2014 : certains rectorats appliquent avec zèle le décret Soisson (2 h), particulièrement pour les TZR.
- 2014 : le forfait de 3 h est rétabli réglementairement.

### LE CONTRAT-LICENCES

- En 1998, l'UNSS veut récompenser les AS qui ont beaucoup de licencié·es en proposant le contrat-llicence. Chaque AS pourra choisir chaque année entre l'achat de licences à l'unité ou le contrat qui propose une licence moins chère et des licences gratuites dès qu'un pourcentage de licencié·es est atteint.
- En 2011, le contrat tel qu'on le connaît aujourd'hui devient obligatoire pour les AS. Les AS doivent souscrire au contrat personnalisé (qui ressemble au contrat-llicence déjà en place) ou au contrat accompagné (prise de licence individuelle avec un prix majoré + un forfait de 200 €).
- En 2015, le ministre de l'EN met en place le contrat demi-tarif pour les AS de collèges REP+ et de lycées professionnels de l'éducation prioritaire.

### DES ATTAQUES RÉCURRENTES

- De 1981 à 2009 : le Sport Scolaire résiste face à des rapports à charge, rapports Leblanc (2001) et Obin (2007) : remise en cause de la présidence d'AS. Cour des comptes (2015) : 1/3 des heures d'AS ne seraient pas réalisées. Décrets de Robien (2007) : forfait 0h-1h-2h-3h à discrédition des chef·fes d'établissement.
- De 2009 à 2022 : les concurrences se multiplient (accompagnement éducatif, SPAM, 2s2C, 2 h de sport au collège).

### LES RÉUSSITES DU SPORT SCOLAIRE

- Dès 1962, le Sport Scolaire développe les premiers rôles de jeunes officiels.
- En 1977, l'UNSS atteint pour la première fois le million de licencié·es.
- 2024-2025, record avec 1 193 518 licencié·es (23,6 % de scolarisé·es, dont 40,2 % de filles).

### UNE DÉTERMINATION SANS FAILLE DU SNEP-FSU AVEC TOUTE LA PROFESSION

Décret Sport Scolaire 07/05/2014 : après 40 ans de luttes, ce décret rétablit réglementairement le forfait d'AS de 3 h pour tous-tes les enseignant·es d'EPS et reconnaît la mission de coordonnateur·trice de district.

Aujourd'hui, les AS et en particulier celles des lycées font face à de multiples difficultés : difficultés financières (coût du contrat-llicence, accord-cadre transport) et organisationnelles (cours les mercredis après-midi, manque d'installations sportives). Malgré cela, l'engagement et l'inventivité des collègues en faveur du service public du Sport Scolaire permettent de préserver ce formidable outil d'accès de tous les jeunes à des pratiques sportives et artistiques régulières, à moindre coût, partout sur le territoire.



### LES DISTRICTS ET LEUR COORDINATION

Maillons essentiels de l'UNSS, ils organisent les pratiques et les rencontres sportives et artistiques pour le plus grand nombre des licencié·es depuis les années 60. Après des années d'intervention conjointe du SNEP-FSU et des élus·es des AS, la coordination de district a été reconnue statutairement en 2014 (décret du 07/05/14 et note de service du 21/03/16). Le décret du 27/04/15 a institué une indemnité pour mission particulière (IMP) ou un allègement de service. La circulaire du 29/04/15 précise les modalités d'attribution et les taux forfaitaires de ces IMP académiques. Or, depuis la mise en place des IMP.A, les allègements de service sont désormais quasiment tous refusés.

Les tentatives d'abaisser les enveloppes d'IMP.A se multiplient. Neuf académies en ont été victimes en 2024-2025. Les combats menés par le SNEP-FSU en appui des coordinateurs et coordinatrices de district dans deux académies ont permis de récupérer ces moyens et pour les autres de ne pas subir de nouvelles baisses à la rentrée prochaine.

## À QUAND UNE SORTIE DE CRISE ?

**Les « années GIRAULT » resteront dans les annales tant elles ont déstabilisé le fonctionnement de l’UNSS et porté atteinte à sa pérennité.** En trois ans (décembre 2021 à février 2025), le directeur national et son équipe rapprochée ont enregistré de bien sinistres records :

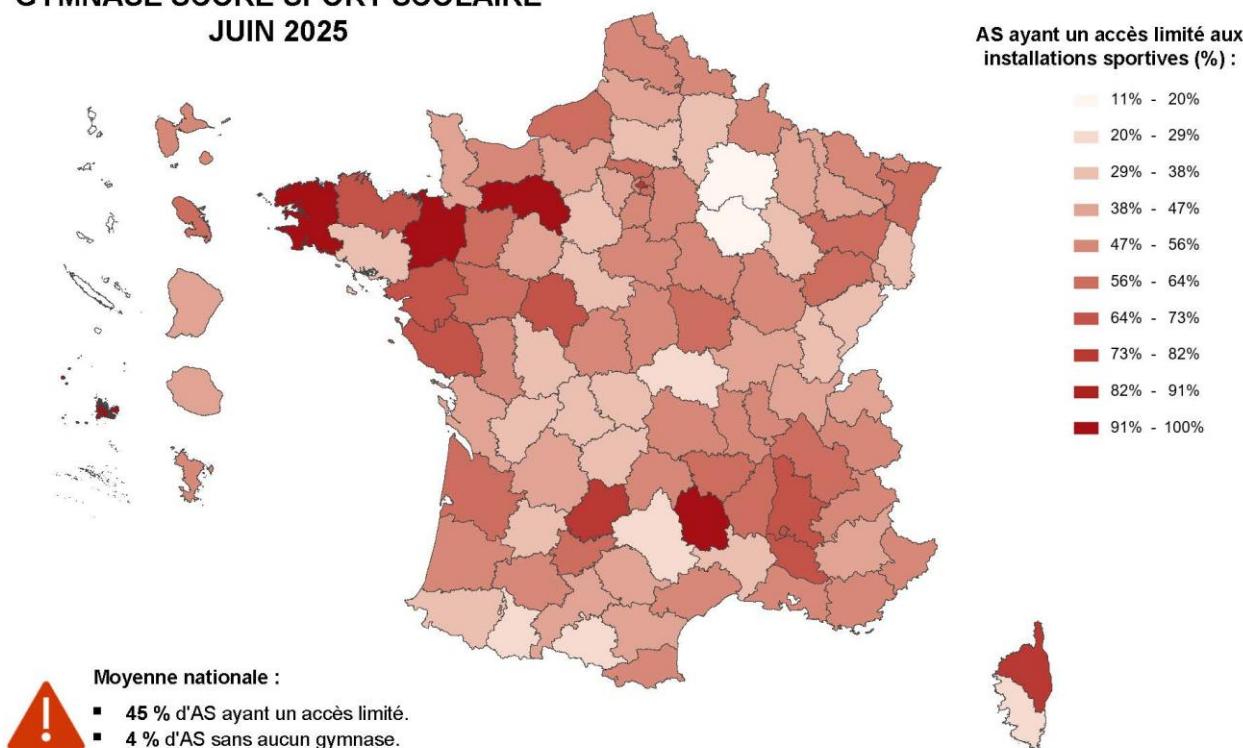
- Deux déficits successifs abyssaux (12,3 M€ en 2022-2023, 1 M€ en 2023-2024) ;
- Une augmentation significative de la masse salariale et des dépenses en cabinets privés ;
- Une très forte augmentation des coûts de transport et une complexification des commandes de bus (accord-cadre transport) ;
- L’augmentation de l’affiliation et du prix de la licence (+ 9 %) ;
- La baisse du nombre de rencontres pour les élèves ;
- La modification des catégories d’âges excluant certain·es élèves des compétitions (par ex. les 6<sup>èmes</sup> et les 2<sup>ndes</sup>), modalités de surclassement intenables...

**Depuis le printemps 2024, le SNEP-FSU avec la profession a multiplié les actions et mobilisations** (courriers, cartons rouges, prises de paroles sur les lieux de compétitions et dans les instances, articles dans les médias...) pour dénoncer cette gouvernance qui envoie l’UNSS droit dans le mur. À l’automne 2024, les « affaires » sur les dérives financières à l’ISF dévoilées dans le journal *L’Équipe* et dans lesquelles le directeur national était cité ont mis le feu aux poudres. La colère des enseignant·es d’EPS est montée d’un cran. La pétition du SNEP-FSU a reçu plus de 10 000 signatures et les mobilisations se sont amplifiées. **Après des mois de luttes, la ministre de l’ÉN, présidente de l’UNSS a mis à pied Olivier GIRAULT le 10 février 2025 et a acté son licenciement le 13 mars 2025.** Le 17 mai 2025, elle a nommé Jean-Marc SERFATY (IG-ESR), même s’il n’a pas recueilli l’unanimité du vote du CA UNSS. L’arrivée d’un nouveau directeur qui connaît le Sport Scolaire, l’EPS et le système éducatif était une attente forte. Mais pour redresser la situation financière, réorienter la politique sportive et redonner confiance envers l’UNSS à tous les acteurs et actrices du quotidien, il reste beaucoup à faire.

**À l’AG du 1<sup>er</sup> juillet, le SNEP-FSU attendait du directeur des annonces et des perspectives, mais nous sommes restés sur notre faim.** Seule une réorganisation de la direction nationale en 3 grands pôles (rencontres et compétitions, éducation et engagement, administration et finances) a été présentée mais avec à leur tête des responsables déjà en poste ! **Comment faire du neuf avec du vieux ?**

La dynamique doit pourtant être relancée, le nombre de rencontres à destination du plus grand nombre des licencié·es doit être renforcé, les alternatives à l’accord-cadre transport délétère doivent aboutir au plus vite. Le SNEP-FSU saura rappeler ces exigences au directeur dès la rentrée. **Il faut que ça change !**

### GYMNASE SCORE SPORT SCOLAIRE JUIN 2025



# LE RÈGLEMENT FÉDÉRAL 2024-2028

La mise en place du règlement fédéral 2024-2028 (RF) n'a pas été sans poser de problèmes tout au long de la saison 2024-2025. Le SNEP-FSU et les élus·es des AS ont voté contre le RF à l'AG du 5 juillet 2024 et lors de la réunion des membres de l'AG UNSS de septembre 2024. Il a été validé en septembre 2024 malgré tout. Face aux nombreuses critiques portées alors, le ministère a imposé un groupe de suivi (UNSS, syndicats et élus·es des AS) afin de travailler à des ajustements.

Les craintes énoncées dès juillet 2024 se sont malheureusement avérées justifiées car la pratique de nombreux·ses licencié·es s'est vue impactée négativement. Moins de rencontres pour certaines catégories d'âge (les 6<sup>èmes</sup>, les 2<sup>ndes</sup>, les doublant·es de terminale), moindre accès aux championnats de France (CF), des fiches sports et artistiques (souvent publiées tardivement) avec une hétérogénéité telle qu'il était difficile de s'y retrouver : autant de décisions de la DN UNSS qui ont mis en difficulté et en colère les cadres UNSS en territoires et les animateurs et animatrices d'AS.

Les six réunions du comité de suivi du RF ont permis d'aboutir à de premières propositions d'évolutions qui ont été présentées à l'AG du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Celles-ci seront mises en place dès la rentrée de septembre 2025 (voir article AG UNSS du 1<sup>er</sup> juillet sur notre site).

Évolutions sur les catégories d'âge (cf. tableaux ci-dessous), harmonisation des fiches sports et artistiques par groupe d'APSA, en particulier en sports collectifs pour les surclassements ou la place du jeune coach, augmentation du nombre de places aux CF pour les équipes de sport partagé et alignment des catégories « Excellence » et « Établissement » dans toutes les APSA.

Il reste encore des évolutions à gagner, le groupe de suivi poursuivra ses travaux en 2025-2026. Le SNEP-FSU continuera à porter des bougés sur le nombre de compétiteurs·trices dans les équipes de sport individuel, sur le jeune coach non-joueur en sport collectif et sur le retour de l'activité ski dans la liste 1 des APSA à l'horizon des JOP Alpes 2030.

## AJUSTEMENTS DU RÈGLEMENT FÉDÉRAL À LA RENTRÉE 2025

CATÉGORIES COLLÈGES – RENTRÉE 2025													
Classe	6 <sup>ème</sup> –1 an	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> + 1 an	Jeune officiel						
Année naissance	2015	2014	2013	2012	2011	2010							
Ancienne catégorie	Benjamin 1	Benjamin 2	Benjamin 3	Minime 1	Minime 2	Cadet 1	Jeune coach / Chorégraphe	Jeune arbitre / Juge / Regard					
Sports collectifs (finalité académique)	Catégorie Benjamins Garçons (Filles possibles)												
	Catégorie Benjamines Filles												
Sports collectifs (finalité nationale)				Surclassement possible sauf rugby	Catégorie Collèges Garçons (Filles possibles)			Non joueur	Non joueur				
					Catégorie Collèges Filles								
Sports individuels (hors sports de combat)	Surclassement possible	Catégorie Collèges Mixtes						Compétiteur intégré à l'équipe	Non compétiteur				
Sports de combat		Catégorie Collèges Mixtes Aménagement années de naissance par les CMN											
Activités artistiques	Catégorie Collèges Mixtes						Danseur / Circassien	Nondanseur / Circassien					

CATÉGORIES LYCÉES – RENTRÉE 2025								
Classe	2 <sup>nde</sup> -1 an	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Term	Term +1 an	Term +2 ans	Jeune officiel	
Année naissance	2011	2010	2009	2008	2007	2006		
Ancienne catégorie	Minime 2	Cadet 1	Cadet 2	Junior 1	Junior 2	Sénior	Jeune coach / Chorégraphe	Jeune arbitre / Juge / Regard
Sports collectifs (finalité académique)	Catégorie Cadets Garçons (Filles possibles)							
Sports collectifs (finalité nationale)	Garçons Surclassement possible sauf rugby	Catégorie Lycées Garçons (Filles possibles) (sauf 2007 rugby ?)					Non joueur	Non joueur
		Catégorie Lycées Filles (sauf 2006 rugby ?)						
Sports individuels (hors sports de combat)	Catégorie Lycées Mixtes					Garçons non autorisés	Compétiteur intégré à l'équipe	Non compétiteur
Sports de combat	Catégorie Lycées mixtes Aménagement années de naissance par les CMN					Filles autorisées		
Activités artistiques	Catégorie Lycées Mixtes					Danseur / Circassien	Danseur / Circassien	Non danseur / Circassien

CATÉGORIES LYCÉES PROFESSIONNELS - RENTRÉE 2025										
CHAMPIONNATS SPÉCIFIQUES (badminton, futsal, basket 3c3, STEP, circuit training)										
Classe	3 PPM	2 <sup>nde</sup> Pro 1 <sup>ère</sup> CAP	1 <sup>ère</sup> Pro Term CAP	Term Pro	Term Pro + 1 an	Term Pro + 2 ans	Jeune officiel			
Année naissance	2011	2010	2009	2008	2007	2006				
Ancienne catégorie	Minime 2	Cadet 1	Cadet 2	Junior 1	Junior 2	Sénior	Jeune coach / Chorégraphe	Jeune arbitre / Juge / Regard		
Basket 3c3 LP Futsal LP	Surclassement possible	Catégories LP Garçons - LP Filles					Non joueur	Non joueur		
Badminton LP	Surclassement possible	Catégories LPOPEN (Garçons ou mixte) - LP Filles					Compétiteur intégré à l'équipe	Non compétiteur		
Circuit training	Surclassement possible	Catégorie LP Mixte OPEN								
STEP	Surclassement possible	Catégorie LP OPEN (mixité encouragée)								

## BILAN FINANCIER 2023-2024 : un nouveau déficit de 1,1 M€ !



Les dépenses pour l'activité sportive ont largement dépassé le budget prévisionnel mais le SNEP-FSU ne s'en est pas offusqué puisqu'il s'agit de dépenses utiles, les rencontres étant l'objet premier de l'UNSS. Les salaires ont également dépassé leur budget et les charges relatives aux honoraires en tout genre n'ont pas diminué.

Ce qu'il faut retenir de cet exercice financier, c'est que malgré la réduction du nombre de championnats de France (moins 27 %), les charges relatives au transport continuent d'augmenter, en grande partie en raison de l'accord-cadre transport que le SNEP-FSU continue à dénoncer.

Ce que nous avions craint lors du vote de ce budget s'est concrétisé. Les AS et les familles ont payé plus pour moins d'offre sportive !

### **Suivi de l'exercice budgétaire 2024-2025, déficit annoncé !**

Le SNEP-FSU avait voté contre ce budget prévisionnel en juillet 2024, jugeant périlleux de compter sur 450 000 € en provenance de mécènes avec lesquels rien n'était encore signé. Les chiffres présentés nous donnent raison. Les 450 000 € n'ont jamais été versés ! L'augmentation de 9 % du prix de la licence en septembre 2024 (qui a rapporté plus d'1,2 M€) et la rationalisation des dépenses dans les territoires ne permettront pas à l'UNSS de passer à côté d'une nouvelle catastrophe. Un déficit de plus d'1 M€ est plus que probable.

## **SUBVENTIONS ANS (Agence Nationale du Sport), AS ET SERVICES UNSS DÉCONCENTRÉS**

Depuis 2020, chaque fédération a la charge d'instruire les projets et de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants attribués.

Les dossiers de demande de subventions sont déposés sur la plateforme « Compte asso ». Ils sont étudiés par les services UNSS qui les transmettent au comité de pilotage national (sont membres le SNEP-FSU et les élu·es des AS) pour décision finale. Les subventions sont versées directement aux AS et aux services UNSS dont les projets sont retenus. Il est nécessaire ensuite de faire remonter le bilan à l'ANS afin d'assurer un maintien de l'enveloppe globale vers l'UNSS.

### **Bilan 2025**

1 200 000 € ont été distribués (1 353 000 € en 2024), dont 49,8 % à destination des services UNSS et 50,2 % aux AS (50 % l'an dernier). 183 300 € de l'enveloppe sont réservés aux DOM (206 600 € en 2023).

Les 602 500 € destinés aux AS ont permis d'attribuer une subvention à 446 AS (497 en 2024). Le nombre d'AS ayant obtenu une subvention varie de 1 à 79 selon les académies. La moyenne des subventions accordées est de 1 350 €.

Pour l'année 2025, 20 % des subventions de l'ANS recouvrent le thème de la féminisation du sport (356 261 € soit 29,6 % des crédits alloués).

## **FONDS DE SOLIDARITÉ, AS UNIQUEMENT**

### **Bilan 2025**

60 000 € (comme l'an dernier) ont été ventilés auprès de 181 AS (122 l'année dernière). 250 AS avaient fait une demande (219 l'an dernier !) : 131 AS de collèges, dont 42 REP/REP+ (52,4 % des demandes), 74 LP/LPO (29,6 %), 38 LGT (15,2 %), 5 EREA et 1 lycée agricole. L'aide moyenne accordée est de 331 € (492 € l'an dernier). Les sommes attribuées s'échelonnent de 200 à 1 000 €.

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2025-2026

**Une nouvelle fois, ce sont bien les AS qui vont devoir faire le plus d'efforts au travers de leur participation financière et en réduisant le nombre d'élèves qui pourront participer aux rencontres.**

Le budget s'élève à 36,9 M€, contre 37,1 M€ l'an dernier. Les subventions des collectivités territoriales (Régions/Départements) sont en baisse de 8,2 % et celle de l'ANS de 7 %.

Parmi les ressources, 63 % proviennent des licences/affiliations et de la participation des AS (mutualisation transport et forfaits Championnats de France), identique à l'an dernier.

**Parmi les dépenses, 55 % sont consacrés aux animations sportives (transport, hébergement), contre 57 % l'an dernier.** La DN UNSS a confirmé la réduction du budget communication, passant de 303 000 € à 88 000 €, avec notamment la fin du contrat du prestataire Tilder (qui a permis l'édition du livre d'O. Girault !). La ligne salaires/rémunérations représente autour de 22 % des dépenses. 500 000 € sont prévus au budget d'investissement (logiciels, ordinateurs, bureaux, véhicules, sous conditions d'aide conjointe avec les collectivités).

Le budget 2025-2026 a été adopté lors de l'AG UNSS du 1<sup>er</sup> juillet 2025 avec :  
37 voix POUR – 21 CONTRE (SNEP-FSU-élu·es des AS-FO) – 0 ABSTENTION

**À noter qu'une subvention exceptionnelle du ministère de l'ÉN de 200 000 € a été annoncée après le vote du budget (donc 4 M€ au lieu de 3,8 M€).** Rappel : le SNEP-FSU demande le doublement de la subvention !

## JOURNÉE EUROPÉENNE DU SPORT SCOLAIRE (ESSD)



### ESSD, kézako ?

Le SNEP-FSU est adhérent à EUPEA (European Physical Education Association) et milite au sein de cette association pour mettre en avant le modèle du Sport Scolaire et de l'EPS « à la française ». Il participe chaque année avec EUPEA à la campagne impulsée par la Commission européenne, nommée « **ESSD** » (**European School Sport Day**) qui aura lieu pendant la semaine européenne du sport du 23 au 30 septembre 2025 ou dans les semaines qui encadrent cette période.

La campagne « ESSD », à travers le hashtag « **#BeActive** », incite tous les pays européens à valoriser et promouvoir l'activité physique pour les mêmes raisons que nous portons : le plaisir de pratiquer, la santé et la culture sportive... Bref, inciter nos jeunes à adopter un habitus physique et sportif dès le plus jeune âge.

Chaque année, ce sont plus de 40 pays et plus de 3 millions d'élèves qui participent à l'ESSD. **Cette journée européenne peut parfaitement se coupler avec notre JNSS du 17 septembre 2025.**

### Mettre en avant le Sport Scolaire à la française en s'inscrivant à l'ESSD

Le SNEP-FSU, en tant que coordonnateur pour la France, invite un maximum d'AS à organiser et déclarer cette journée sur le site dédié (voir le site Sport Scolaire du SNEP-FSU). Pas de nécessité de créer deux événements différents : **ESSD et JNSS, un seul programme d'activités et une organisation commune.**

Nous comptons sincèrement sur votre contribution, car au-delà de la participation à une campagne européenne médiatique, le SNEP-FSU cherche à porter au sein de l'EUPA, notre vision culturaliste de l'EPS et du Sport Scolaire.



Toutes les informations sur cette journée en scannant ce QR Code.

## LES INCONTOURNABLES DE LA RENTRÉE



### MÉMO DE RENTRÉE DES SECRÉTAIRES ET TRÉSORIER·ÈRES D'AS

- Affilier rapidement l'AS sur OPUSS en relation avec les services régionaux UNSS ;
- Assurer l'AS, vérifier les contrats et garanties en cas de location de minibus ;
- Préparer les demandes de subventions diverses (municipales, ANS, etc.) ;
- Créer le compte ASSO et bien vérifier le numéro SIRET ;
- Assister la·le président·e d'AS pour la préparation de l'AG ;
- Réunir l'AG de l'AS en septembre et élire le comité directeur de l'AS (cf. Art. R 552-2 du code de l'éducation).

**NB :** une licence est valable jusqu'au 30 octobre de l'année suivante. **La photo est obligatoire.**



### LE FORFAIT D'AS

- Il est « **insécable** » c'est-à-dire qu'il ne peut pas être partagé entre plusieurs établissements ni être inférieur à 3 h.
- **3 h pour TOU·TES les enseignant·es d'EPS** : temps complet, temps partiel, TZR, poste à cheval, contractuel·les, stagiaires.

#### Cas particuliers :

- Les M2 en pratique accompagnée (SOPA) suivent le service de leur tuteur·trice sur les journées de présence dans l'établissement. Elles·ils peuvent donc avoir 3 h d'AS.
- Les contractuel·les alternant·es (ECA) effectuent le forfait de 3 h sur 1 trimestre.



### LE CA PEUT VOTER UNE SUBVENTION EN DIRECTION DE L'AS

- Cf. circulaires des 25/10/96 et 25/04/02, décret du 26/10/12 et guide UNSS des chef·fes d'établissement.
- Penser à présenter le bilan financier de l'AS au CA de l'établissement ainsi que le projet d'AS.



### LE MERCREDI APRÈS-MIDI C'EST POUR LE SPORT SCOLAIRE !

Extrait de la NS du 21/03/2016 : « *La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS, est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du Sport Scolaire.* »

Une attention toute particulière doit être portée aux AS des lycées qui souffrent des effets de la réforme des lycées et de la captation des mercredis après-midi.



### LE CONTRAT-LICENCES ET L'AFFILIATION RESTENT STABLES

- Le prix de la licence-contrat est de 17,03 € (22,66 € pour le contrat accompagné).
- L'affiliation est maintenue à 100 €.
- Le contrat est plafonné à 2 900 €.



### STOP AUX PRESSIONS AUX RCD !

Aucun chantage au remplacement de courte durée ou au rattrapage des cours pour se rendre à une rencontre UNSS ne doit être exercé ! En cas de difficulté, contactez immédiatement la section locale du SNEP-FSU.



### ADMINISTRATIF

Remplir le CAHIER D'AS toutes les semaines (présence aux entraînements et aux compétitions). Les fiches d'adhésion doivent mentionner : autorisation parentale / droit à l'image / RGPD / info assurance IA et être conservées 10 ans.

#### Des doutes ? Besoin d'aide ?

Consultez le site du SNEP-FSU, en scannant ce QR Code.

Ou contactez-nous par e-mail : [sportscolaire@snefpsu.net](mailto:sportscolaire@snefpsu.net)

